

Résolution sur les « Organisations et associations œuvrant à la promotion de la Francophonie en Europe : différence et complémentarité »

La 19ème Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie à Luxembourg les 19 et 20 octobre 2006 :

Saluant les initiatives récentes prises par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), et notamment l'ouverture, en 2004, d'une Antenne régionale à Bucarest puis en 2005 d'un Centre régional pour l'enseignement du français en Europe centrale et orientale à Sofia ;

Se félicitant du dynamisme des associations œuvrant, directement ou indirectement, à la promotion de la langue française et de la culture francophone en Europe et soulignant l'importance de leur rôle ;

Soulignant l'intensité de la coopération universitaire francophone dans les PECO, qui comptent 46 universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et se félicitant de l'ouverture par cette agence, dès 1994 à Bucarest, d'un Bureau régional qui dispose d'antennes locales en Moldavie, Hongrie et Bulgarie ;

Constatant une réelle complémentarité entre les programmes mis en œuvre par les opérateurs institutionnels de l'OIF et l'action des associations qui permet de mobiliser plus largement la société civile ;

Regrettant toutefois que le dispositif de consultation réciproque entre l'OIF et les Organisations non gouvernementales (ONG), dont la mise en œuvre avait été souhaité par les Sommets de la Francophonie depuis les années 80, n'ait jamais fonctionné de manière satisfaisante ;

Souhaite vivement que les Directives portant sur les relations entre les instances de l'OIF et le milieu associatif et des ONG, adoptées par la Conférence ministérielle de la Francophonie réunie à Ouagadougou le 24 novembre 2004, soient mises en application sans délai et de manière pérenne ;

Encourage tous les acteurs institutionnels impliqués dans la promotion de la francophonie, tant nationaux que multilatéraux, à assurer une meilleure harmonisation du rôle et des activités des associations dans leurs domaines de compétence ;

Demande à l'OIF, forte de ses premières initiatives dans cette région, de développer davantage ses projets d'implantation dans les PECO, et de considérer l'Europe centrale et orientale comme l'un de ses champs d'action prioritaires, notamment du fait de l'élargissement de l'Union européenne.